



Confédération Paysanne
Île-de-France

Confédération paysanne Île-de-France

Siège administratif (pour toute correspondance) :

104 rue Robespierre, 93170 Bagnolet

Siège social : 1 rue de la Mare, 78125 Orcemont

06 50 47 74 63 // idf@confederationpaysanne.fr

BULLETIN D'ADHESION 2020

La Confédération paysanne est un syndicat de personnes (les sociétés agricoles ne peuvent pas y adhérer) ouvert aux exploitant.e.s agricoles (y compris aux cotisant.e.s solidaires), conjoint.e.s d'exploitant.e.s, aux aides familiaux et aux anciens agriculteurs et agricultrices.

La cotisation d'adhésion annuelle d'un montant de 50€ est nominative, valable pour une seule personne et pour l'année civile en cours. Une cotisation annuelle de soutien supérieure à 50€ est possible.

Merci d'envoyer ce bulletin d'adhésion accompagné du règlement de votre cotisation par chèque à l'ordre de la «Confédération paysanne Île-de-France» directement au trésorier du syndicat:

M Gilles DEROSIN, Le Bois Piget, 77130 DORMELLES

L'adhésion sera effective après validation de votre demande par les membres du comité interdépartemental et réception d'une carte d'adhérent.e.

Pour toute information, vous pouvez joindre notre animatrice par téléphone au 06 50 47 74 63 ou par courriel à l'adresse suivante : idf@confederationpaysanne.fr



BULLETIN D'ADHESION 2020

Nom :

Prénom :

Adresse postale :

Adresse courriel :

Téléphone :

Cotisation d'adhésion annuelle de 50€

Cotisation d'adhésion annuelle de soutien d'un montant de (supérieur à 50€) : _____ €

Statut agricole : (supprimer les mentions inutiles)

■ Exploitant.e agricole // aide familiale //cotisant.e solidaire

■ Actif.ve // Retraité.e

■ Entreprise individuelle // société (préciser le statut juridique)

Nom de l'exploitation le cas échéant :

Productions : Principales :

Secondaires :

Labels (AB ou autre)

SAU exploitée

Je souhaite recevoir les informations de la Confédération paysanne Île-de-France : oui non

J'autorise la Confédération paysanne Île-de-France à communiquer mes coordonnées aux autres adhérents du syndicat

oui non